

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAS Crossroad International

8 bis Chemin de la Badassière

04300 Forcalquier

Siren: 933 130 486 RCS Manosque - Code APE : 93.29Z

1. OBJET ET NATURE DES PRESTATIONS

La SAS Crossroad International a pour activité principale l'organisation d'événements et de festivals (Code APE 93.29Z). Dans le cadre du **Festival International de Country Music de Santa Susanna** en Espagne, les présentes Conditions Générales de Vente encadrent l'inscription à l'événement. L'offre se décompose en deux volets distincts :

- **Le Pass Festival** : L'accès à toutes les activités, concerts et animations proposés par le festival, sans restriction.
- **L'hébergement en mandat de débours** : Afin de faciliter la logistique des participants, la SAS Crossroad International propose un service de réservation centralisée à l'hôtel Aquamarina&Spa (pour 6 nuits, en pension complète avec eau et vin à table). Pour cette prestation, la SAS Crossroad agit exclusivement en qualité de **mandataire**. Les sommes perçues au titre de l'hébergement sont qualifiées comptablement et juridiquement de **frais de débours** ; elles sont collectées au nom et pour le compte exclusif du participant, afin d'être intégralement reversées à l'hôtelier.

La présente offre ne constitue en aucun cas un "forfait touristique" au sens du Code du Tourisme.

Le montant total réglé ne comprend pas :

- Le transport jusqu'au site du festival.
- Les frais de parking (en option)
- Les accès aux activités spécifiques de l'hôtel (Spa, salle de sport).
- Les services extras de l'hôtel (lessives, room service etc...).
- Les consommations au bar de l'hôtel.

2. INSCRIPTION ET ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Pour participer, les clients doivent obligatoirement s'inscrire via le formulaire présent sur le site internet du festival à la page "Inscriptions". Une inscription est considérée comme définitive à compter de la réception par la SAS Crossroad International du paiement (total ou de la première échéance validée).

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations de services d'hébergement, de transport, de restauration et d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'inscription est donc ferme et définitive, sous réserve des conditions d'annulation prévues à l'Article 4.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement global (incluant le Pass Festival et les débours hôteliers) peut s'effectuer par virement bancaire, chèque ou carte bancaire.

3.1 Paiement comptant par carte bancaire

En cas de choix de paiement au comptant par carte bancaire, un lien de paiement sécurisé sera envoyé au client dans les 24 heures à l'adresse mail renseignée lors de l'inscription.

3.2 Facilité de paiement en 3 fois sans frais par Carte Bancaire

La SAS Crossroad International offre à ses clients la possibilité de régler leur commande en 3 fois sans frais par carte bancaire via la passerelle technique sécurisée Sogecommerce. Cette facilité de paiement direct ne constitue pas un crédit à la consommation. Elle est accordée par la SAS Crossroad International en propre, sans frais ni intérêts pour le client, et sans l'intervention d'un organisme de crédit tiers pour porter le risque. L'échéancier est le suivant :

- 1er paiement : 1/3 du montant à l'inscription.
- 2ème paiement : 1/3 du montant 30 jours plus tard.
- 3ème paiement : 1/3 du montant 60 jours plus tard.

Note : La totalité du règlement devra impérativement être soldée avant le 15 septembre de l'année en cours.

3.3 Paiement jusqu'à 5 fois sans frais par chèque

Le client peut faire la demande de ce paiement fractionné sur le formulaire d'inscription. Tous les chèques (à l'ordre de la SAS Crossroad International) doivent être envoyés en même temps lors de la commande. **Attention : conformément à la législation française, tous les chèques doivent impérativement être datés du jour de leur signature.** L'échéancier d'encaissement

s'appliquera de la manière suivante :

- Un premier chèque correspondant à 20% du montant total sera encaissé immédiatement à réception.
- Les autres chèques seront conservés de manière sécurisée par la SAS Crossroad International et remis en banque successivement aux dates d'échéances mensuelles convenues avec le client lors de l'inscription. Le dernier encaissement devra obligatoirement intervenir au plus tard le 15 septembre de l'année en cours.

4. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation de sa participation, le client doit en informer la SAS Crossroad International dans les plus brefs délais.

- **Annulation jusqu'au 15 septembre de l'année en cours** : Le client sera remboursé intégralement, sans avoir à fournir de justificatif. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception de ses coordonnées bancaires.
- **Annulation à partir du 16 septembre de l'année en cours** : Le client recevra un remboursement équivalent à 50 % du montant total versé.

Conditions spécifiques pour les réservations en chambre double :

Toute réservation en chambre double est considérée comme une prestation indivisible, même si le paiement est fractionné entre les deux occupants. En cas d'annulation par l'un des deux participants, la réservation reste effective et le séjour de l'autre personne est maintenu. Le participant restant est solidairement tenu du paiement intégral du prix de la chambre double. Aucun changement vers une chambre individuelle ne sera possible ni aucun ajustement de prix. Le participant restant a la possibilité de trouver un remplaçant, sous réserve de nous en informer au préalable avec l'identité complète de ce dernier. Le participant restant garde la possibilité d'annuler la réservation aux conditions prévues ci-dessus.

5. INFORMATIONS VOYAGE ET SÉCURITÉ

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer d'être en possession de la carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité ou d'un passeport, ainsi que tout autre document requis pour transiter et entrer en Espagne. La SAS Crossroad International ne pourra être tenue responsable des conséquences des règlements policiers, douaniers ou sanitaires.

Les participants sont invités à consulter la fiche de l'Espagne sur le site du ministère français des affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr.

6. HÉBERGEMENT ET REPAS (Prestations de l'Hôtel)

La durée de l'hébergement s'entend du jour d'arrivée au jour de départ. La classification de l'hôtel (étoiles) correspond aux normes espagnoles. En cas de capacité maximale atteinte à l'hôtel Aquamarina&Spa, les inscrits les plus tardifs pourront être logés dans un hôtel similaire à proximité immédiate.

Types de chambres :

- **Individuelles (Single)** : Lit d'une personne, avec supplément et en quantité limitée. Peuvent être moins spacieuses.
- **Doubles** : Deux lits simples ou un lit double.
- **Triples / Familiales** : Chambres doubles avec lit(s) supplémentaire(s).
- **Suites Junior / Suites lumière** : Espace supérieur avec prestations haut de gamme décrites sur le site.

Repas : La formule est gérée par l'hôtel en pension complète (petit-déjeuner, déjeuner, dîner, eau et vin inclus à table le midi et le soir). Si certains repas ne pouvaient vous être servis du fait de vos horaires de transport, aucun remboursement ne sera accordé.

7. ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS

Le Festival (responsabilité Crossroad) : La SAS propose diverses activités de danse et de concerts incluses. Elle se réserve le droit d'en modifier le contenu en cas de nécessité (météo, indisponibilité d'artistes) sans préavis. La non-participation d'un client aux activités ne donne droit à aucun remboursement.

L'Hôtel (responsabilité de l'Hôtelier) : L'animation, les activités sportives, l'ouverture des piscines ou des bars de l'hôtel dépendent exclusivement de la direction de l'établissement et des conditions climatiques. La SAS Crossroad dégage toute responsabilité quant à ces services, ainsi que pour toute excursion ou location de véhicules effectuée auprès de prestataires tiers.

Force Majeure : La SAS Crossroad International ne pourra être tenue pour responsable ni redevable d'aucune indemnisation en cas d'événements de force majeure : guerres, troubles politiques, grèves extérieures, intempéries, retards de transport, ou injonctions administratives.

8. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations obligatoires recueillies lors de l'inscription sont nécessaires au traitement de la commande. Afin d'assurer la réservation de l'hébergement, ces données sont transmises au

partenaire hôtelier. Elles peuvent également être utilisées par la SAS Crossroad à des fins de prospection commerciale, mais ne seront jamais revendues à des tiers. Conformément à la réglementation (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données personnelles.

9. DROIT APPLICABLE ET MÉDIATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litige, le client s'adressera en priorité à la SAS Crossroad International pour trouver une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client a le droit de recourir gratuitement à un service de médiation de la consommation en cas de litige non résolu. À défaut de résolution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.